



Novembre 2017

n° 21

Bulletin communal

Rédaction

Georges Moisset
Annick Marandel
Françoise Danger
Thierry Bichemin
Gilles Merle

Bulletin tiré à 180 exemplaires
imprimé par nos soins



Bonjour à toutes et à tous,

Ceci est notre premier numéro de 2017, je vais essayer à travers ces quelques lignes de vous retracer les événements marquants de ces 9 premiers mois.

Au cours du premier trimestre, outre la cérémonie des vœux du mois de janvier, le mois de février et de mars ont été consacrés à l'arrêté des comptes 2016 et à l'élaboration du budget 2017.

J'en profite pour rappeler que, sans avoir augmenté les taux d'imposition communaux et malgré une baisse constante des ressources de l'Etat, nous avons réussi néanmoins à dégager un excédent qui vient s'ajouter aux excédents antérieurs et qui nous permet d'envisager l'avenir avec un peu plus de sérénité. C'est également grâce à ces excédents que nous avons pu programmer au budget 2017 des investissements qui devraient se réaliser dans les deux prochaines années.

Dans le prolongement de ce qui précède, les réalisations à ce jour sur 2017 ont été les suivantes :

- Réfection du mur de séparation entre la mairie et le musée de l'Outil.
- Réfection du mur à l'entrée de la mairie,
- Clôture en grande partie du terrain de l'ancienne gare.
- Travaux de rénovation sur le bâtiment destiné à la cantine et à la garderie (changement de portes et fenêtres, remise en état des murs extérieurs).
- Installation d'un panneau de basket pour les enfants dans la cour de l'école,
- Travaux d'embellissement dans le cimetière avec la mise en place de plantes florifères à l'entrée et aux extrémités.

Sur ce dernier point, je précise que ce sont pratiquement tous les conseillers municipaux qui ont participé à l'arrachage et à l'agencement des nouvelles plantations.

En dehors de ces investissements, la commune a beaucoup travaillé au cours de cette année sur le Plan Local d'Urbanisme, pour plus de détail, je vous invite à lire l'article consacré à ce sujet en pages intérieures.

Nous travaillons également pour la recherche de subventions afin d'obtenir les financements nécessaires à la réalisation de gros travaux qui devraient se réaliser en tout ou partie en 2018 à savoir :

- Remise en état de la toiture de l'église, budget 100 à 120 K€
- Réhabilitation de la gare pour faire un logement d'habitation, budget 150 K€ à 170 K€.
- Construction d'un bâtiment technique, budget 200 à 220 K€.

Nous nous employons à embellir et à maintenir en bon état les bâtiments publics, ceci se fait souvent par un engagement personnel des membres du Conseil et tout particulièrement de mon second adjoint que je souhaite remercier pour son implication quotidienne dans le bon fonctionnement des équipements publics.

Je vous souhaite à toutes et à tous que cette année 2017 se termine dans les meilleures conditions et vous donne rendez-vous le 13 janvier 2018 où j'aurai le plaisir de vous présenter en mon nom et au nom des membres du Conseil Municipal nos vœux pour la nouvelle année.

Vous trouverez dans les pages suivantes, des informations pratiques et des articles sur la vie de notre village.

Bonne lecture et à bientôt,

Georges Moisset

Ça s'est passé à Wy....

JOURNEE DE NETTOYAGE DE PRINTEMPS avec la CCVVS 25 mars



Les bénévoles rejoints en cours de matinée par une maman, sa fille et...leur chien !

Un petit groupe de bénévoles s'était donné rendez-vous dans la cour de l'école sous un soleil prometteur ce samedi 25 mars pour arpenter les rues et les chemins du village afin de collecter les déchets abandonnés. Quelques sacs de déchets ont été récoltés (moins que l'an passé). Toutefois, il est à noter, malheureusement, « des dépôts sauvages » souvent dans des chemins aux entrées du village.

Ces déchets, ainsi que ceux récoltés en ce jour de nettoyage sont pris en charge par la CCVVS.

TROC aux PLANTES 23 avril



Une trentaine de « mordus » du jardin se donnent rendez-vous le troisième dimanche après-midi d'avril, à la grange d'Enfer, afin de partager, en plus de leur expérience, les graines, boutures et plantes qui feront le bonheur de leur jardin.

De nombreux visiteurs extérieurs au village sont des fidèles de ce TROC depuis plusieurs années.

1^{er} Mai : BROCANTE et ouverture du Musée de l'Outil



« Le manège à pétales », actionné par le propriétaire-construteur pédalant sur son vélo.

La Gargouille

Depuis 3 années, Le Musée de l'Outil choisit le 1^{er} Mai pour sa réouverture.

Cette année, deux animations au programme : un manège unique en son genre pour les plus jeunes et un Trio de la Compagnie La Gargouille et son orgue de Barbarie pour les plus anciens.

Inauguration de l'exposition « Débris et de broc » (sur)vivre dans les tranchées.



TOURNAGE DE FILMS : Avril / Juin

Les communes du Vexin sont très sollicitées pour le tournage de films : beaux paysages, patrimoine intéressant, proximité de Paris... Le village a servi de décor notamment aux films *Médecin de campagne* et *Un long dimanche de fiançailles*. Cette année, la commune a été choisie pour la réalisation de 2 films.

Outre l'animation suscitée par l'arrivée des machinistes, des décors, des acteurs...ces tournages apportent également une contrepartie financière non négligeable pour la Commune. Ainsi, c'est 9 500€ qui ont été versés dans les caisses cet été.

Cette somme a été réinvestie immédiatement pour le rebouchage de l'effondrement de la chaussée survenu accidentellement cet été à Enfer !

Début du mois d'avril (dans la mairie) « **Hollyweed** » série humoristique en douze épisodes de 26 minutes, diffusée courant 2018 sur la chaîne Ocs, de Lionel Dutemple et Arthur Benzaquen ; avec Manu Payet, Jérôme Le Banner, Bruno Lochet, Claudia Tagbo, Laurent Bateau.

Lundi 26 juin (dans l'église) : « **Un peuple et son roi** » : film de Pierre Schoeller avec Laurent Lafitte, Louis Garrel, Denis Lavant et Izia Higelin. Sortie en salle prochainement.

Wy s'est transformé en une petite île du bassin aquitain, rongée par le chômage. Un beau jour, 25 tonnes de haschich échouent sur la plage. Cette trouvaille va bouleverser le quotidien de cette petite communauté habituellement si paisible...



SAINT ROMAIN à Wy

Samedi 16 septembre

La fête de la Saint Romain, le patron du village, c'est traditionnellement une procession à la fontaine pour immerger la statue de St Romain, puis une messe à l'église.

C'est aussi un moment convivial, passé à la salle des fêtes autour d'un repas : cette année c'est un Tagine de poulet qui a rassemblé une cinquantaine de personnes.



Des nouvelles de la jeunesse...

LE CARNAVAL du RPI 26 mars

Traditionnellement à Cléry, le Carnaval, cette année était sous le signe des Eléments : la terre, l'eau, le feu. Un char, décoré par les membres de l'Association Cantine, (organisatrice) avec l'aide des enseignants et des enfants, a parcouru les rues de Cléry tiré par le tracteur de M. Pannier et suivi par des dizaines de nuages, soleils, volcans, Reine des neiges, pompiers... Les plus beaux déguisements ont été récompensés par des lots. Ensuite est venu le moment du goûter et du tirage de la Tombola.



LA FETE de FIN d'ANNEE - LA KERMESSE du RPI 17 juin



Le 17 juin, fête de fin d'année et Kermesse se sont déroulées à Banthelu sous un grand soleil.

Après les chants et les danses présentés par les 5 classes du RPI, les familles ont pu participer à un pique-nique convivial et un barbecue organisés par l'Association Cantine.

L'après-midi s'est poursuivi avec des jeux et des animations.



Une partie de la « joyeuse équipe » de l'Association

En 2018, la fête et la Kermesse se dérouleront à Wy dit Joli Village autour de l'église.

LES EPTOLYMPIADES : samedi 1^{er} juillet 2017

2^{ème} édition de cette rencontre amicale pour les enfants de 6 à 14 ans, organisée par 8 communes, l'Association « les petits curieux » de St Clair et avec le soutien de la CCVVS. Après une matinée pluvieuse pour l'installation, les jeux se sont déroulés sous le soleil dans la cour de l'école de Bray et Lu. Une dizaine d'enfants de Wy et 6 bénévoles avaient fait le déplacement pour participer au Chamboûle-tout, au lancer d'éponges, au billard hollandais, au morpion humain, à toutes sortes de courses (en sac, à l'eau, déguisée...) et à au traditionnel tir à la corde. Les équipes, constituées d'enfants venant de toutes les communes, ont toutes été récompensées (places au théâtre de l'Usine, entrées à la piscine, au bowling, au Block Out, à AventureLand, descente en canoé...). après avoir partagé un bon goûter !

Rendez-vous pour la 3^{ème} édition : samedi 30 juin 2018 à St Clair sur Epte !

		
Morpion humain	Tir à la corde	La toile d'araignée

RENTREE 2017

A Wy	A Arthies	A Cléry
Classe CM1CM2 : 24 élèves Mme Sandrine JEGOU	Classe CPCE1 : 23 élèves M. SARRAZIN Christophe Classe CE2CM1 : 24 élèves M. DEMENAT Jean-Louis	Classe PSMS : 24 élèves : Mme CHAUVEL Annick Classe GSCP : 22 élèves Mme LENGLET Virginie
		

Cette année, 117 élèves sont scolarisés sur le RPI : 27 d'Arthies, 10 de Banthelu, 55 de Cléry, 23 de Wy et Enfer et 2 extérieurs. Les écoles sont passées à la semaine de 4 jours depuis septembre. Il n'y a donc plus d'activités périscolaires.

Chaque école est dotée d'une cantine et d'une garderie pré et post scolaire. Un ramassage en bus a lieu chaque matin et soir.

La cantine est gérée par l'Association Cantine et Animation du RPI : une équipe de parents bénévoles qui mettent en œuvre de nombreuses actions (vente de calendriers, de chocolats, de bulbes, de crêpes...) tout au long de l'année pour récolter de l'argent qui est reversé à chaque classe afin de financer des projets. L'Association est aussi l'organisatrice du Carnaval des écoles et de la kermesse de fin d'année.

Le mercredi, certains enfants peuvent fréquenter le Centre de Loisirs situé à Villers en Arthies.



Spectacle de NOEL : « T'es qui, toi ? » Compagnie De ci de là

Samedi 16 décembre après-midi
Salle des fêtes d'Arthies

Et venue du Père Noël pour la remise des cadeaux....

Brocante de Wy édition 2017

1^{er} mai 2017 : 5H00. La nuit est encore là mais plus nos couettes... Les villageois dorment, enfin pas tous... Des véhicules tournent dans les rues. Quelques courageux (euses) organisateurs sont déjà à pied d'œuvre pour l'accueil des participants (très) matinaux et la préparation de boissons chaudes et viennoiseries. Le petit matin est très frisquet !!

8H00 - L'accueil des participants se termine. L'équipe de sécurité se met en place. L'organisation de notre brocante annuelle a dû pour la première fois, tenir compte des exigences de la Préfecture, c'est-à-dire la mise en place d'un plan de sécurité.

Dans le cadre du Plan Vigipirate et compte tenu de la menace terroriste particulièrement élevée, nous avons dû implanter un système de sécurisation de tous les accès à la brocante. Celui-ci a été soumis à la Préfecture du Val d'Oise qui l'a validé. Des dispositifs anti-véhicules béliers aux entrées ont été mis en place, avec contrôle du périmètre de la Brocante, filtrage des visiteurs et inspection visuelle des sacs de 6 h à 18 h avec le support de l'association UDARE.

Un dispositif de secours en cas d'accident a été organisé avec une équipe de professionnels habitants de la commune, qui ont été sollicités pour un exposant qui a eu un malaise. Un grand merci à Séraphin Kouloubouka, Isabelle et Yoann Le Tranouez.

La journée s'est déroulée sous un ciel changeant en cette fin de vacances de printemps. Les visiteurs, bien que moins nombreux, sans doute en raison du calendrier et du contexte sécuritaire, se sont tout de même déplacés.



Nous profitons de l'occasion pour remercier les personnes (plus de 50 vicusiens, voisins, ainsi que l'Association Cantine du RPI) qui ont participé à cette manifestation, de façon bénévole, qu'il s'agisse de préparer la Brocante, de tenir la buvette, de balayer les rues ou de ramasser les détritrus.

L'investissement de chacun permet le bon déroulement de cette journée sans qu'elle soit synonyme de nuisances pour les habitants. L'édition 2017 a encore illustré l'impact d'un tel évènement sur l'image du village

Le Foyer Rural, présent depuis plus de 30 ans, peut, avec les bénéfices dégagés par la Brocante, aider l'école de Wy à financer des projets scolaires tels que des classes à la mer ou à la montagne, ou plus récemment l'achat d'un tableau et de tablettes numériques.

La Brocante est une opportunité pour les habitants de se rencontrer et d'échanger qu'ils soient fraîchement arrivés ou « faisant partie des pierres ». Un diner est offert par le Foyer Rural pour clôturer cette journée. Chacun peut faire part de ses observations, commentaires, remarques, sur l'organisation de la Brocante pour que la version 2018 soit une version 3.0 !!

Merci à tous pour votre participation avant, pendant ou après la Brocante car c'est grâce à vous que cet événement a lieu et attire autant de Valdoisiens.

**Si vous n'avez pu vous joindre à nous pour l'édition 2017,
vous êtes les bienvenus pour l'édition 2018 !**

Extrait des comptes-rendus des réunions de Conseil Municipal

***Conseil Municipal du 1^{er} mars 2017**

Objet : Télétransmission des actes au contrôle de légalité – Principe et convention avec la préfecture.

VU le C.G.C.T, et notamment ses articles L.2131-1, L.2131-2 et R.2131-1 à R.2131-4,

VU le projet de convention avec la Préfecture et son annexe, ci-joints,

OUI l'exposé de Monsieur MOISSET Georges, Maire, rapporteur, délégué de la CCVVS

Considérant qu'afin d'optimiser ses procédures et de réduire les flux papier, la commune souhaite procéder à la transmission dématérialisée de ses actes soumis au contrôle de légalité,

considérant que les modalités pratiques de la télétransmission imposent de choisir un tiers

certificateur agréé par l'Etat et de conventionner avec la Préfecture,

considérant qu'au terme d'un marché public par la CCVVS, la société Berger Levrault est retenue comme tiers certificateur agréé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ARTICLE 1 : APPROUVE le principe de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et notamment des délibérations, décisions et arrêtés.

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention ci-annexée de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Val d'Oise et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les actes qui s'y rattachent.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Objet : EQUIPEMENT, URBANISME, COMMERCES

Refus du transfert de compétences du PLU à la CCVVS.

Sur la proposition du Maire,

Vu le CGCT en ses articles L5214-16, L5214-23-1, L5216-5 et L5211-17,

Vu l'article L110 du Code de l'urbanisme disposant que « le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ces compétences... les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace... »,

Vu les avis rendus par la commission Equipement, Urbanisme, Commerces en date du 24 janvier 2017 et la commission Affaires générales, Finances en date du 25 janvier 2017,

Considérant les dispositions de la loi dite ALUR permettant aux communes de s'opposer à ce transfert de compétences à savoir au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population au sein de la CCVVS,

Considérant que la commune de Wy ne souhaite pas perdre la compétence en matière de PLU et documents d'urbanisme, qui est une des compétences principales de la commune, pour maîtriser son cadre de vie et l'aménagement de son territoire, notamment son développement au niveau de l'habitat, des commerces et des activités,

Considérant qu'il apparaît particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence du droit de sols, qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur territoire, en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle, et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre,

Considérant que des documents de planification (SCOT, PLH, PDU...) viennent par ailleurs compléter le volet urbanisme communal que ce soit en termes de déplacements, ou d'habitat,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse le transfert de compétences à la CCVVS, en matière de PLU et de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale.

Objet : NOUVELLE REGLEMENTATION APPLICABLE AU PLU

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1er du Code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du PLU,

Vu la délibération en date du 06/05/15 prescrivant la révision du POS valant élaboration d'un PLU,

Considérant qu'en vertu de l'article 12-VI du décret précédemment cité, il est possible pour les procédures d'élaboration ou de révision d'un PLU engagé avant le 31 décembre 2015 de suivre les nouvelles dispositions réglementaires du Code de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré, la Commune décide d'appliquer les nouvelles dispositions réglementaires du Code de l'Urbanisme dans le cadre de l'élaboration du PLU.

Objet : ANNULATION INDEMNITE DE CONSEIL 2016

L'indemnité de conseil 2016 au receveur municipal n'ayant pas encore été versée,

Le Conseil Municipal décide d'annuler le versement de cette indemnité qui avait été voté le 02 novembre 2016.

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

	Résultats à la clôture De l'exercice précédent		OPERATIONS DE L'EXERCICE		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
SECTIONS						
Fonctionnement		200 000.00 €	258 513.83€	348 145.55€		289 631.72 €
Investissement		99 601.54€	84 999.81€	124 344.85€		138 946.58 €
TOTAUX		299 601.54€	343 513.64€	472 490.40€		428 578.3 0€

WY DIT JOLI VILLAGE - BUDGET COMMUNE M14

Concernant l'approbation du COMPTE DE GESTION BUDGET M14 dressé par Madame MACCURY,
Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de 2016

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures....

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET M49
ASSAINISSEMENT**

SECTIONS	Résultats à la clôture De l'exercice précédent		OPERATIONS DE L'EXERCICE		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Fonctionnement			47 608.01€	70 971.36€		23 363.35€
Investissement	8 488.16€		60 296.22€	45 684.51€	23 099.87€	
TOTAUX	8 488.16€		107 904.23€	116 655.87€	23 099.87€	23 363.35€

WY DIT JOLI VILLAGE - BUDGET M49 ASSAINISSEMENT

Concernant l'approbation du **COMPTE DE GESTION BUDGET** dressé par Madame MACCURY
Les membres du Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de 2016

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures....

- Déclarent que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Séance levée à 23h.

***Conseil Municipal du 29 mars 2017**

- DELIBERATION TAUX D'INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu le décret 2017-85 du 26 janvier 2017

Ce décret mentionne que l'indice brut terminal passe de 1015 (indice majoré 821) à 1022 (indice majoré 826) à compter du 01/01/2017, puis à 1027 (indice majoré 830) au 01/01/2018.

Le conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1022, au 01/01/2017 et 1027 au 01/01/2018, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et (le cas échéant) L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

- Maire : 17 % de l'indice 1022 à compter du 01/01/2017 et 1027 au 01/01/2018.

- 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} adjoints : 6.6 % de 1022 à compter du 01/01/2017 et 1027 au 01/01/2018.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 6531 du budget communal.

-VOTE DES 4 TAXES.

Le Conseil Municipal, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'Etat Fiscal n°1259, après en avoir délibéré,

- Fixe les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2016, selon le tableau ci-dessous, pour un produit fiscal attendu :

	Bases prévisionnelles	Taux	Produits attendus
Taxe d'habitation	804 700 €	11.73%	94 391 €
Taxe foncière (bâti)	457 200 €	10.16%	46 452 €
Taxe foncière (non bâti)	42 300 €	44.28%	18 730 €
CFE			
TOTAL			159 573 €

-Budget primitif 2017 - Budget Principal

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le budget Principal 2017.

Le Conseil Municipal, délibère et décide d'accepter, à l'unanimité, le budget 2017.

A savoir :

Section de fonctionnement : Dépenses : 514 595.00 €

Recettes : 514 595.00 €

Section d'investissement : Dépenses : 733 758.84 €

Recettes : 733 758.84 €

-Budget primitif 2017 - Budget Assainissement

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le budget Assainissement 2017.

Le Conseil Municipal délibère et décide d'accepter, à l'unanimité, le budget Assainissement 2017.

A savoir :

Section de fonctionnement : Dépenses : 87 262.27 €

Recettes : 87 262.27 €

Section d'investissement : Dépenses : 75 751.47 €

Recettes : 75 751.47 €

-Restauration de la couverture de l'Eglise et la création d'un bâtiment technique

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il a reçu des propositions de maîtrise d'œuvre pour la restauration des couvertures de l'Eglise et la création d'un bâtiment technique.

Le Conseil municipal décide, à la majorité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats avec ATELIER 27.

Séance levée à 22h50

***Conseil municipal du 30 mai 2017**

-Travaux de réhabilitation ancienne gare

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il a reçu des propositions de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne gare.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats avec ATELIER 27.

Séance levée à 21h45.

***Conseil municipal du 30 juin 2017**

-Elections sénatoriales

Obligation de tenir un conseil le 30 juin 2017 pour élire les grands électeurs de Wy-dit-Joli-Village pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017.

Election du titulaire : 10 voix M. MOISSET Georges

Election des suppléants : 10 voix M. MERLE G., 9 voix M. PORTE D., 8 voix Mme HOUARD C.

-Cartes de transport scolaire

Monsieur le Maire informe ses collègues que la carte de transport C.S.B. est de 114 € pour l'année scolaire 2017/2018 ; pour mémoire elle était de 114 € pour l'année scolaire 2016/2017.

Le Conseil Municipal décide de prendre à la charge de la commune le montant de la carte scolaire bus lignes régulières pour les enfants domiciliés dans la commune soit 114€.

Pour les cartes IMAGINE'R collégiens(183€) et lycéens(350€), la commune prend à sa charge 114 €.

-Renouvellement garantie radars

Monsieur le Maire informe ses collègues que les garanties contractuelles des 2 radars se terminent au 30/08/2017 et propose de renouveler le contrat pour une durée de 36 mois pour un montant de 199€ HT/an/Radar.

Le Conseil Municipal accepte la souscription du contrat de maintenance pour une durée de 36 mois.

-Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergie et services associés, et la fourniture et services associés en matière de transition énergétique, coordonné par le SMDEGTVO.

Considérant que la commune de WY DIT JOLI VILLAGE a des besoins en matière d'achat d'énergie et services associés,

Considérant l'intérêt pour la commune de WY DIT JOLI VILLAGE d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie et services associés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes d'achat d'énergie et services associés du SMDEGTVO, APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie et services associés coordonné par le SMDEGTVO,

DONNE mandat au Président du SMDEGTVO pour signer et notifier les marchés ou accords cadres dont la commune de WY DIT JOLI VILLAGE sera partie prenante,

DECIDE de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de WY DIT JOLI VILLAGE est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés.

AUTORISE le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

-Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

La commune a décidé d'inscrire au PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) les chemins suivants :

CR09 chemin dit des glaises, CR11 Chemin de Wy dit Joli Village à Meulan, CR20 chemin d'Arthies à Hazeville, CR22 chemin dit de Mantes, CR25 chemin de Seraincourt à Arthies, CR04 Chemin dit voie de Genainville, chemin des Coutures, chemin d'Enfer, chemin du fond de l'Aunay, chemin rural n°6 d'Hazeville à Wy dit joli village, chemin du clos Mercier, chemin neuf, chemin du parc, rue au coq.

-Rythmes Scolaires

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'une dérogation peut être demandée à l'Inspection Académique afin de changer les horaires de la semaine scolaire ce qui entraînerait la suppression des NAP (Nouvelles activités pédagogiques)

Lors du Conseil d'école du 13 juin, il a été voté le passage à la semaine de 4 jours.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de passer à la semaine de 4 jours.

Pour information : Suite au passage aux 4 jours, il y a une forte demande des parents pour l'accueil des enfants le mercredi. La Commune de Villers en Arthies organise, avec ADAPT 95 un Centre de Loisirs.

Après signature d'une convention entre les Communes, il serait possible de bénéficier de quelques places pour les enfants du RPI.

Séance levée à 21h45.

***Conseil municipal du 12 septembre 2017**

-Construction d'un bâtiment technique et Réhabilitation de l'ancienne gare

Ces 2 opérations s'inscrivent dans le cadre du Contrat Rural qui est sollicité avec une enveloppe de 370 000 €.

Le bâtiment technique, de 12 m sur 6 m, sera situé chemin du Clos Mercier (en face du terrain de football)

L'ancienne gare sera réhabilitée en logement avec la création d'une salle de bains et d'une cuisine et la rénovation des autres pièces.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'accepter les plans soumis par l'architecte.

-Travaux optionnels sur la balustrade de l'église : Après avoir pris connaissance des travaux optionnels proposés par le cabinet Atelier 27, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité sur la possibilité d'exercer cette option.

-Demande d'adhésion au SIMVVO (Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val d'Oise) de la commune d'Omerville. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Questions diverses

- vérification des lampadaires à effectuer

- SMIRTOM : Proposition sous forme de sondage aux 26 communes de la CCVVS concernant le ramassage des ordures ménagères sous forme de PAV (Points d'apports volontaires).

Le Conseil Municipal, après délibération, donne un avis défavorable à la majorité (9 défavorables - 1 partagé)

- SAINT ROMAIN : samedi 16 septembre : 18 h procession à la Fontaine / 18h30 : messe à l'église/ 19h30 repas dans la salle des fêtes. Il y a 50 inscrits.

Séance levée à 22h.

***Conseil municipal du 11 octobre 2017**

-Objet : Approbation du rapport de la CLECT validé par la commission le 25 septembre 2017 relatif à l'évaluation des charges transférées 2017.

Monsieur le Maire rappelle au C.M. les termes de l'article 1609 nonies C du C.G.I. et présente au Conseil le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC), qui s'est réunie le 25 septembre 2017, sur la base des travaux menés par le cabinet EXFILO.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide :

- D'approuver le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT approuvé par ses membres en date du 25 septembre 2017 tel qu'annexé à la présente délibération,

- D'approuver les montants de retenue sur attributions de compensation qui en découlent

Vote : 11 Pour : 11 dont 1 pouvoir Contre : 0 Abstentions : 0

-Objet : Arrêt de projet PLU

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 101 et suivants, L 153-14 à L153-18, L 151-1 et suivants et R 153-3 à R153-7,

Vu respectivement les délibérations du C.M. en date du 06 mai 2015, décidant de prescrire une révision générale du PLU et fixant les modalités de la concertation, (à savoir réunion publique+, bulletin) et précisant les objectifs poursuivis par la commune.

Vu le débat organisé au sein du C.M. sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) le 29 mars 2017,

Vu également la concertation organisée selon les modalités fixées et dont le bilan demeurera annexé à la présente délibération.

Entendu par le Conseil Municipal, Monsieur Le Maire a rappelé que :

Le C.M. par délibération du 06 mai 2015, a décidé de lancer la révision du PLU.

- La procédure a été conduite en vue d'atteindre les objectifs suivants :

Trouver un équilibre entre :

- Le renouvellement urbain, le développement urbain, la restructuration des espaces urbanisés et la revitalisation du centre bourg,
 - L'utilisation réfléchie des espaces non urbanisés qu'ils forment le paysage ou qu'ils soient utilisés par l'activité agricole,
 - La sauvegarde du patrimoine bâti identitaire ou remarquable,
 - Les besoins en matière d'équipements publics.
 - Trouver un point d'équilibre entre les types d'habitats en assurant une mixité d'offres de logements, favorisant notamment l'accueil de jeunes ménages,
- ✓ Le PADD de la commune détaille différentes orientations générales poursuivies dans le cadre de cette révision et relatives aux thématiques du PADD :
- Maîtriser et organiser le développement communal
 - Préserver et valoriser l'identité paysagère et environnementale de la Commune

Le débat organisé au sein du Conseil Municipal sur le PADD n'a souligné qu'aucune observation n'a été émise par les membres du Conseil lors de la réunion du 29 mars 2017, toutes les recommandations ont été approuvées à l'unanimité des membres.

- ✓ Le zonage et le règlement du projet de PLU sont la traduction des objectifs poursuivis par la Commune et des orientations générales détaillées dans le PADD.
- ✓ La Commune a fixé des orientations d'aménagements et de programmation propres à certains quartiers permettant d'encadrer les conditions de leurs aménagements futurs, dans un objectif de développement durable :
- ✓ La concertation a été conduite selon les modalités fixées convocation réunion publique d'information accompagnée d'un document explicatif qui s'est déroulée le 19 octobre 2016.

Monsieur le Maire a ensuite évoqué la concertation et présenté le bilan qui pourrait en être fait :

La concertation a été conduite et organisée selon les modalités fixées initialement par le Conseil Municipal.

La réunion publique qui s'est déroulée le 19 octobre 2016 a donné lieu après présentation du PADD, à des échanges avec les habitants qui ont pu porter leurs interrogations sur les éléments suivants :

- La définition des dents creuses
- Les secteurs de projet : Création de logements

Sur ce dernier point, la Commune a souligné sa volonté d'encadrer le développement urbain du village. Ces dernières zones à urbaniser se feront dans le cadre d'un projet global soumis à des orientations d'aménagement.

Le registre de concertation contient 2 observations.

Les thématiques de ces observations sont essentiellement sur les terrains susceptibles d'être constructibles.

Aucun élément discuté ou transmis par le public n'a été de nature à remettre en cause ou infléchir les orientations et choix envisagés de la Commune dans la détermination de son parti d'aménagement. A au contraire été ressentie une adhésion de la population au projet.

Il y a donc lieu de tirer le bilan de concertation et de considérer que le projet peut désormais être arrêté.

Après avoir entendu Monsieur le Maire en son rapport et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1^{er} : d'approuver le bilan de concertation présenté par le maire et demeurant annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'arrêter le projet de plan local d'urbanisme tel que figurant au dossier qui demeurera annexé à la présente délibération.

Il sera soumis à enquête publique dans les conditions des articles L153-19 et L153-20 du code de l'urbanisme.

Cette délibération sera affichée pendant un mois en mairie ainsi que publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

Elle sera transmise au contrôle de légalité.

BILAN DE CONCERTATION : ANNEXE A LA DELIBERATION

La concertation a été conduite selon les modalités fixées par la délibération du 06 mai 2015 :

- Informations diffusées dans le bulletin municipal, notamment avant l'arrêt du PLU
- Mise à disposition du public d'un cahier ou registre pour consigner des observations,
- Mise à disposition en mairie de plans et panneaux sur le diagnostic communal et le parti d'aménagement prévu pour la commune,
- Réunion Diagnostic agricole du 23 février 2016,
- Une réunion publique de concertation le 19 octobre 2016 avant l'arrêt du PLU par le conseil Municipal.

Monsieur le Maire a ensuite évoqué la concertation et présenté le bilan qui pourrait en être fait :

La concertation a été conduite et organisée selon les modalités fixées initialement par le Conseil Municipal.

La réunion publique a donné lieu après présentation du PADD, à échange avec les habitants qui ont pu porter leurs interrogations sur les éléments suivants :

- La définition des dents creuses
- La nécessité de compléter le maillage de liaisons douces dans le village, entre Enfer et Joli Village, la nécessité de créer de nouvelles « poches de stationnements »
- La définition des projets à Enfer (habitat) et Joli-Village (équipements)
- La nécessité d'offrir une diversité d'offres de logements, notamment pour les familles.

Sur ce dernier point, la Commune a souligné sa volonté d'encadrer le développement urbain du village. Ces dernières zones à urbaniser se feront dans le cadre d'un projet global soumis à des orientations d'aménagement, qui permettront la qualité paysagère des sites concernés.

Le registre de concertation contient 2 observations consignées.

Les thématiques de ces observations sont essentiellement sur les terrains susceptibles d'être constructibles.

Aucun élément discuté ou transmis par le public n'a été de nature à remettre en cause ou infléchir les orientations et choix envisagés de la commune dans la détermination de son parti d'aménagement. A au contraire été ressentie une adhésion de la population au projet.

Il y a donc lieu de tirer le bilan de concertation et de considérer que le projet peut désormais être arrêté.

Vote : 11 Pour : 9 dont 1 pouvoir Contre : 2 Abstentions : 0

Objet : Approbation modification statuts SIERC du Vexin.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil la Délibération prise lors de la Réunion du Comité Syndical Intercommunal du 20 avril 2017, relative aux modifications des statuts du SIERC du Vexin. (Syndicat Intercommunal d'Electricité et Réseaux Câblés du Vexin.)

Vu la délibération prise lors de la Réunion du Comité Syndical Intercommunal du 20 avril 2017,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

APPROUVE les nouveaux statuts du SIERC du Vexin ;

DECIDE de procéder à l'élection, des deux délégués suppléants en plus des deux délégués titulaires qui représenteront la commune au SIERC.

Titulaires :

- Monsieur MOISSET Georges, Maire
1 Rue Calvin 95420 ENFER / georges.moisset@wanadoo.fr
- Monsieur LE HENT Daniel, CM
9 Rue Henri IV 95420 Wy-dit-Joli-Village / daniellehent@orange.fr

Suppléants :

- Monsieur BOSSU Laurent, Adjoint au Maire
9 Rue St Romain 95420 Wy-dit-Joli-Village / laurent-bossu@orange.fr
- Monsieur BICHEMIN Thierry, CM
25-27 Rue Plancouard 95450 Enfer / bicheminfamily@wanadoo.fr

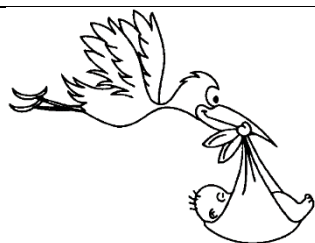
Objet : Prise en compte de la compétence obligatoire de GEMAPI à compter du 01/01/2018.

Monsieur le Maire présente aux membres du C.M. la délibération N°2017-56 prise lors de la Réunion du 26/09/2017 concernant la prise en compte de la compétence obligatoire de GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Municipal délibère et décide d'approuver la prise en compte de la compétence obligatoire de GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2018 à la CCVVS.

Séance levée à 22h50.

ETAT CIVIL 2017



En cette année 2017, nous avons eu le plaisir d'accueillir 3 nouveaux vicusiens :

Lylia BENAMARA née le 17 février, Côme POINCLOUX né le 28 février et Baptiste LELAIDIER né le 21 avril.

Nous félicitons les parents et souhaitons la bienvenue aux bébés !



Le 26 mars 2017, Michel François nous a brutalement quittés. Il avait beaucoup donné de son temps et de son énergie pour notre village en tant que Conseiller municipal et aussi comme membre du Foyer pour l'organisation des fêtes.

Un autre de nos vicusiens Francis Da Silva Pintadinho nous quittait le 21 mai 2017.

Nous nous associons à la douleur et à la peine des familles.

Nouveaux arrivants dans la commune

Pas moins de 9 nouvelles familles se sont installées à Wy ou Enfer depuis le début de l'année. Nous leur souhaitons la bienvenue et pensons qu'ils apprécieront la douceur de vivre dans notre village.

Nous espérons les rencontrer lors des prochaines manifestations communales afin de faire connaissance et faciliter leur intégration. Nous comptons sur eux pour prendre une part active à la vie de la commune.

Plan Local Urbanisme

Nous avançons un peu plus dans l'élaboration de notre P.L.U. Les choses ne se font malheureusement pas à la vitesse que nous souhaiterions car il s'agit d'un véritable « parcours du combattant ». Les réunions avec le bureau d'études qui nous accompagne, avec les personnes publiques associées (Préfecture, PNR, Chambre d'Agriculture..), la période estivale juillet / août où il ne se passe plus rien, la disponibilité des uns et des autres, les rendus d'interventions, les observations, les corrections, font que les délais s'accumulent et que la date de mise en place est désormais programmée fin du premier trimestre 2018 et plus sûrement second trimestre 2018.

La commune a souhaité veiller à la qualité des espaces et à un cadre de vie préservé, que ce soit dans le bourg de Wy-dit-Joli-Village ou dans le hameau d'Enfer.

Afin de valoriser et de renforcer les équipements publics, la commune a prévu la réhabilitation de l'ancienne gare pour en faire un logement social permettant ainsi à des personnes ayant des revenus modestes de pouvoir s'installer. Sur ce même terrain, nous avons également envisagé la construction d'un bâtiment technique qui permettra à la commune de pouvoir entreposer tout le matériel communal en un même lieu.

Afin de ne pas rompre à l'aspect visuel actuel, nous nous sommes engagés à maintenir ou planter une haie végétale devant ce bâtiment.

Dans un principe de développement maîtrisé, la commune s'oriente vers la construction d'environ 20 habitations sur une période de 15 ans, en cohérence avec la démarche du PNR et du SDRIF.

Les ruptures d'urbanisation existantes entre le bourg et Enfer seront maintenues, à la fois pour préserver la vocation agricole du village mais également pour conserver cet espace de nature entre les deux pôles urbanisés. Les objectifs recherchés étant la protection des boisements existants, le maintien du paysage ouvert sur des surfaces agricoles ou des prés, la préservation des vues lointaines depuis et vers le village et le hameau, le renforcement des liaisons écologiques et paysagères à travers et autour de la commune.

Pour ce faire, des emplacements réservés au profit de la commune ont été créés afin de permettre dans le futur :

- des élargissements de la voirie,
- des liaisons douces entre Enfer et Wy-dit-Joli-Village et entre Wy et Guiry
- la création d'un bassin de rétention d'eau,
- la création de parkings (cimetière, Enfer, Wy-dit-Joli-Village),
- l'extension du cimetière,
- le déplacement des pompes de relevage de la station d'épuration de Wy-dit-Joli-Village

Comme cela était mentionné au début de cet article, l'élaboration d'un PLU n'est pas du seul ressort de la commune, nous devons prendre en compte toutes les prescriptions des personnes publiques associées qui nous imposent certaines contraintes notamment sur les lieux d'implantations des nouvelles habitations, sur la qualité de celles-ci, sur leur nombre, sur l'environnement.

Nous avons essayé de préserver au mieux, voir de renforcer la qualité paysagère de notre commune tout en permettant le développement indispensable à une croissance maîtrisée. Dans ce cadre, des prescriptions en matière de travaux seront recommandées ou imposées afin de conserver tout ce qui fait que notre village est considéré comme le plus beau ou l'un des plus beaux villages du Vexin.

Au Musée de l'Outil - Musée de Guiry

A l'occasion des « Rendez-vous au jardin » le 3 juin, une Murder party a été organisée dans l'enceinte et le jardin du Musée de l'Outil.



L'univers psychiatrique d'un thriller anglais.

Un écrivain d'origine anglaise décide de tester son roman auprès de son public. Pour ce faire, elle a convaincu le responsable de l'asile psychiatrique londonien « The Clinic » de libérer 5 patients. Ces patients sont les héros de son roman.

Le public est invité à résoudre l'énigme.



Le restaurant itinérant « le bus rouge » était installé devant l'église à cette occasion.

Le musée de l'Outil de Wy est fermé au public (sauf aux scolaires) du 1^{er} novembre au 30 avril.
Réouverture le 1^{er} Mai 2018, jour de la Brocante.

Nouvelle exposition au Musée archéologique de Guiry en Vexin Xi'an : les trésors de la Chine Impériale du 14 octobre 2017 au 16 septembre 2018



Au cœur de la Chine, à quelques kilomètres de Xi'an, deux paysans chinois ont découvert, en creusant un puits en 1974, les fragments de l'armée éternelle de Chine. Ce seront plus de 6 000 statues, toutes différentes, de soldats en terre cuite et de chevaux qui seront mises à jour. L'exposition nous fait vivre cette fabuleuse découverte.

Entrée libre et gratuite.

Tous les jours sauf les lundis, le 25 décembre et le 1^{er} janvier

Du mardi au vendredi : de 9 h à 17 h 30

Les week-ends et jours fériés : de 13 h à 18 h

A la redécouverte des légumes anciens

Depuis quelques années, des légumes anciens reviennent sur les étals des marchés.

Pas seulement un effet de mode, ils sont recherchés pour leur goût authentique et prononcé. Certains sont tombés dans l'oubli ou ont été laissés de côté pour des raisons diverses, notamment le rutabaga très consommé pendant la guerre. La plupart d'entre eux, racines ou tubercules, sont bons pour la santé : riches en fibres, en vitamines et antioxydants, en sels minéraux, parfois peu caloriques (topinambour, crosne) ou riches en glucides (panais), bons pour la digestion, agissant sur la tension ou permettant de lutter contre le vieillissement....

Parfaits pour varier nos plats, redécouvrons aujourd'hui ces légumes oubliés pour leurs saveurs étonnantes et leurs bienfaits pour la santé.

Le fondant du rutabaga

C'est un chou-navet, la saveur rappelle celle du navet, mais au goût plus prononcé.

Prévoir environ 15 mn pour une cuisson à l'eau, un peu plus pour une cuisson à la vapeur.

En cuisine : préparé en purée, seul ou mélangé à des pommes de terre ou bien en soupe avec d'autres légumes.



La finesse du pâtisson

Il se distingue, surtout cueilli jeune, par la finesse de son goût. On le cuit à la vapeur ou à l'étouffée, 4 à 5 mn.

En cuisine : en purée avec de la crème fraîche et de la ciboulette. On peut aussi le creuser en coque pour le servir garni d'une farce (à la viande et au riz par ex le tout relevé d'oignon et d'ail).



Le fruité du panais

Sa texture qui rappelle celle du navet, cache une saveur douce et sucrée avec un petit goût de noisette. Il se marie bien aux épices comme la cannelle, la muscade et la coriandre.

On le cuit à l'eau environ 25 mn.

En cuisine : il accompagne parfaitement les viandes blanches. Comme la carotte, il se réduit en purée ou se coupe en rondelles.



La douceur du potimarron

Il surprend par sa saveur sucrée, très proche de la châtaigne. Il faut le peler, ôter les graines et le faire cuire dans un peu d'eau à petits bouillons 30 mn environ.

En cuisine : en velouté, en purée ou en gratin. On peut aussi jouer sur les alliances sucrées-salées : cake ou tarte au potimarron et aux lardons.



L'exotisme du crosne

Son goût très fin et légèrement sucré s'apparente à celui du salsifis. Sa préparation est un peu fastidieuse, il faut le frictionner avec du gros sel dans un linge, puis ôter les dernières pellicules sous un filet d'eau et le plonger dans de l'eau citronnée pour qu'il reste blanc.

Il cuit rapidement (5mn) à l'eau bouillante, à l'étuvée ou sauté.

En cuisine : bouilli, accommodé avec un peu de beurre et de persil ou de la crème fraîche. Blanchi 2 mn, en salade avec des œufs mollets et du jambon cru. En beignets, il est aussi délicieux.



La délicatesse du topinambour

Il possède une saveur délicate et sucrée, proche de l'artichaut. Il suffit de le laver et de le brosser (sans le peler), de le plonger dans une casserole d'eau froide salée, de porter à ébullition lentement puis de laisser cuire à feu doux 10 mn environ, pour terminer, passer à l'eau froide et peler.



En cuisine : simplement en salade tiède, en rondelles, assaisonnées d'huile de noisette ou de noix, de moutarde et de jus de citron, avec quelques noisettes ou noix concassées. Sauté à la poêle en gros cubes dans un peu de graisse de canard avec de l'ail et du persil. Ou encore, lié avec de la crème fraîche épaisse et du cerfeuil frais et revenu à la poêle, il est parfait sur des tagliatelles fraîches.



Le lin



Jaunes, bruns, différents verts, la campagne nous offre au fil des saisons tout un panel de teintes qui transforment le paysage au fil des saisons. Mais, s'il en est une qui est plus rare par chez nous, c'est le bleu. Le bleu du lin qui depuis quelques années fleurit autour de Wy.

Cette année, ce sont 3 agriculteurs qui en ont semé sur une petite trentaine d'hectares du village.

La culture du lin est délicate car très rapide (environ quatre mois).

Mars - Le semis - Semé au Printemps, entre le 15 mars et le 15 avril, le lin met 100 jours à lever : la tige atteint une hauteur d'environ 1m sur laquelle se répartissent 80 à 100 feuilles. Un climat doux et humide avec plus de 700 mm de précipitations (bien répartis sur l'ensemble du cycle végétatif) est idéal.

Le lin est une des cultures qui utilise le moins de produits phytosanitaires. En moyenne, il reçoit trois traitements, principalement herbicides. Afin d'éviter tout risque d'épuisement des sols et de prolifération de maladies, le lin textile est implanté tous les 6 à 7 ans.



Juin - La floraison- Elle intervient autour du 15 juin, les champs se parent alors d'une subtile couleur bleue pendant à peu près une semaine.

La durée de vie d'une fleur n'est que de quelques heures : elle s'épanouit le matin et fane vers midi. Mais toutes les fleurs d'un même champ n'éclosent pas le même jour, d'où des paysages mouvants pendant plusieurs semaines d'une délicate couleur bleutée, comme une mer impressionniste au gré du vent !

Les fibres ont alors atteint leur longueur maximale.

Les capsules contenant les graines vont se former au cours des 15 jours suivant la floraison.

Juillet - L'arrachage- 5 semaines après la floraison, la récolte est à maturité : on ne fauche pas le lin, on l'arrache ! Les tiges arrachées sont déposées en andains sur le sol.

Août- Le rouissage

Première phase naturelle de transformation de la plante en fibre, c'est l'alternance de pluie et de soleil qui permet au lin de rouir. Grâce à l'action des micro-organismes et des bactéries présents sur le sol, le rouissage élimine la pectose qui soude les fibres textiles à la partie ligneuse de la plante. L'objectif de cette dégradation est de faciliter l'extraction des fibres.



A la fin du rouissage, les tiges seront pressées et mises à l'abri.

Le lin cultivé à Wy est transporté à l'usine de Millam dans le Nord où il sera transformé après diverses opérations de teillage (séparation des fibres et du bois), de peignage, de filature et de tissage.



La Communauté de Communes

La Communauté de Communes Vexin Val de Seine (CCVVS) récupère au fil des années de plus en plus de compétences qui étaient exercées auparavant soit par les communes, soit par les services de l'Etat. Pour exercer ces compétences, de nombreuses commissions ont été créées, nous allons essayer de vous faire un petit compte-rendu de leurs activités.

Commission des Finances : cette commission a pour objet d'étudier les différentes demandes de financement qui lui sont proposées et d'envisager leur faisabilité, afin d'éclairer les conseillers communautaires sur les conséquences de ces demandes.

Elle a également en charge, la prise en compte des ressources, qu'il s'agisse de celles perçues à travers les impôts prélevés au sein des habitants de la Communauté de Communes, ou celles perçues auprès de l'Etat.

Commission Voirie : elle travaille sur l'entretien des routes d'intérêt communautaire, (ex : rebouchage des nids de poules sur la route Enfer - Wy-dit-Joli-Village), l'entretien des talus en bordure de voirie, le déneigement.

Commission Urbanisme : les deux Communautés de Communes Vexin Val de Seine et Vexin Centre ont créé un « Pôle Urbanisme » qui instruit les autorisations du sol sur leur territoire. Instruction des permis de construire, d'aménager, les déclarations préalables, les certificats d'urbanisme, mais il a également pour mission d'effectuer des visites de conformité ou de relever les infractions au code de l'urbanisme.

Commission Communication : journal d'informations sur les réalisations de la CCVVS, création et mise à jour du site internet de la CCVVS, édition des affiches et flyers d'ordre communautaire.

Commission Grands Travaux : réalisation d'un gymnase à Bray et Lu qui permettra aux élèves du collège de Bray et Lu de faire du sport dans de bonnes conditions, mais également aux associations sportives des communes adhérentes à la Communauté de Communes. Cette commission a également en charge la réalisation d'une nouvelle gendarmerie, malheureusement, ces travaux sont suspendus depuis plusieurs mois, la commune de Magny en Vexin tardant à transférer à la CCVVS pour l'euro symbolique, le terrain sur lequel doit être érigée cette nouvelle gendarmerie.

Commission Sport et Tourisme : création d'une école de rugby à Genainville. Mise en place d'une taxe d'hébergement payée par les touristes dormant en chambres d'hôtes ou en gîtes. Cette taxe permettant de réaliser des actions au profit des hébergeurs et à la promotion du tourisme. Développement de signalétiques, création de guides.

Commission Jeunesse : création d'une crèche à Vétheuil, création du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) « Les Premiers Pas » dans les locaux de la CCVVS à Magny en Vexin ; création d'un LAEP (lieu d'accueil enfants parents) à Amenucourt et St Clair sur Epte ; création d'un PCPE (Point Conseil Petite Enfance) pour guider les femmes enceintes dans les démarches à accomplir ; organisation de jeux inter-villages et des EptOlympiades.

Commission Seniors :

La MARPA située à Vétheuil : Structure d'hébergement à taille humaine, avec une capacité d'accueil de 24 résidents, la MARPA accueille actuellement **7 personnes âgées autonomes ou faiblement dépendantes, en situation d'isolement ou de fragilité.**

Le projet de vie est de maintenir l'autonomie, privilégier un style de vie familiale, garantir la sécurité et respecter la liberté de chacun.

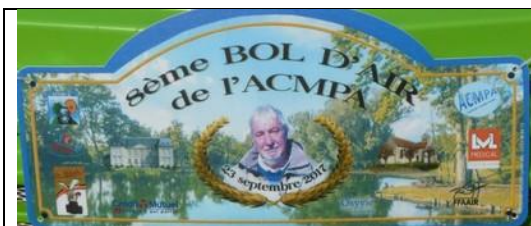
Commission Culture : renforcement de l'offre culturelle par l'organisation de spectacles de théâtre, ainsi que des représentations musicales.

Commission Economique : Développement des commerces dans les communes, soutien aux marchés locaux, création d'un site internet permettant aux commerçants de se faire connaître, transfert des Zones d'Activité Economique (ZAE de la Demi-lune, des Aulnaies, du bois d'Arthieul).

Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : son objet est de présenter un rapport sur les charges qui sont transférées à la Communauté de Communes du fait de la prise de compétence par celle-ci d'une activité qui était auparavant exercée par une commune. Ainsi la commission a travaillé sur les charges d'entretien et de renouvellement de la voirie, de l'éclairage public, des bornes d'incendie, etc.. des ZAE ci-dessus mentionnées.

Commission Environnement / Gemapi : ramassage des déchets sauvages, jachères fleuries, préparation du transfert de la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

La commune de Wy-dit-Joli-Village est présente dans la quasi-totalité de ces commissions, pour faire entendre ses suggestions et participer à la concrétisation des projets présentés en Conseil Communautaire.



Rallye de voitures et motos de prestige à Wy

Vendredi 22 septembre 2017

17H - L'Association Ça Manque Pas d'Air (CMPA) prend possession de la salle des fêtes de Wy dit joli village. Comme chaque année depuis huit ans, cette association organise un rallye-promenade de voitures anciennes et de motos de prestige. Le cru 2017 produit 35 voitures, 20 motos et compte 150 participants. L'édition de cette année met à l'honneur René Pierre Pournot disparu en janvier 2017 qui a été le créateur de cette manifestation et très engagé dans l'association. Tables, programmes, parcours, pochettes et douceurs conviviales se préparent pour la journée de samedi.

Samedi 23 septembre 2017

Dès l'aube, (c'est-à-dire 7H30 pour un samedi !), - les saisonniers autrement appelés équipe organisatrice arrivent et accueillent les participants. CMPA réunit des personnes porteuses d'insuffisance respiratoire chronique, leurs aidants et leurs amis. Pendant cette journée, un itinéraire sur les routes du Vexin permet à chacun de découvrir la région.



La boucle matinale passe, notamment, par Villarceaux, Château-sur-Epte et Boury-en-Vexin. Deux haltes permettent à chacun de choisir une voiture ou une moto pour partager avec les propriétaires leurs passions de la mécanique et de la ballade. Les amoureux inconditionnels comme les amateurs d'un jour échangent sur l'histoire des véhicules et les souvenirs qui y sont attachés.

12 H - Retour à Wy dit joli village pour le déjeuner. Le beau temps donne l'opportunité à ceux qui le souhaitent de pique-niquer autour de l'église. Les autres peuvent profiter de la salle des fêtes mise à disposition gracieusement par la mairie. Cette pause donne l'occasion aux participants de faire goûter et de goûter les spécialités culinaires de son cru.

14H - Le cortège se remet en marche. Les roues se faufilent au travers des rues de Théméricourt, le Haulme, Saint Cyr sur Chars et Moussy. La boucle de l'après-midi s'achève à la salle des fêtes de Wy dit joli village.

Après cette journée riche en découvertes, les participants se réunissent pour un apéritif et un diner offerts par l'Association. Les avaries mécaniques et anecdotes en tout genre sont au cœur des conversations.

21H30 - Tout le monde rentre, impatient de déguster le cru 2018.



FOYER RURAL DE WY

Le Foyer Rural organise deux fêtes chaque année avec le Conseil Municipal :

- La Saint Jean en juin
 - La Saint Romain en septembre
- ainsi que le TROC aux plantes en avril et la BROCANTE le 1^{er} Mai.

La mairie met à la disposition du Foyer Rural 2 terrains de **tennis** en gazon synthétique qui font l'objet chaque année d'un entretien leur permettant de rester praticables.

N' hésitez pas à contacter Catherine Bossu-Porte
au 01 34 67 47 15



Nous remercions aussi la Mairie de mettre la salle des fêtes à disposition pour une activité sportive, à savoir une heure hebdomadaire de **gymnastique d'entretien** dispensée depuis la rentrée par Sophie, professeure diplômée, le mardi soir de 19h30 à 20h30 en période scolaire.

Il y a une dizaine d'inscrits à ce jour.



Le tarif de l'adhésion au Foyer Rural est de 10€ pour un adulte et de 5€ pour un enfant
Pour le tennis ou la gymnastique s'ajoute une assurance obligatoire de 4€.

La cotisation pour chaque activité est de :

- Gymnastique : 100€ (soit avec l'adhésion et l'assurance un montant total de 114€)
- Accès aux terrains de tennis : 40€ pour un adulte, 15€ pour les enfants et les jeunes, 70€ pour un couple (ajouter 14€ d'adhésion au Foyer Rural et d'assurance).

Les cotisations sont restées stables depuis plusieurs années.

Les professeurs engagés pour les activités sont tous diplômés et déclarés.

Contrairement aux années précédentes, notre nouvelle professeure n'ayant pas d'autres disponibilités à cette heure, nous proposons une seule heure de gym d'entretien, destinée aux personnes en activité, le mardi à 19h30.

NOUVEAUTE : Si un nombre suffisant de volontaires se déclarent, nous envisageons la création d'un cours supplémentaire en journée à destination des adultes et des seniors avec une gym plus douce correspondant aux besoins de chacun. Si vous êtes intéressé, veuillez contacter Catherine Bossu-Porte au 01 34 67 47 15.

INFOS PRATIQUES

MAIRIE

Secrétaire de mairie :

Mme Anne MEUNIER

Horaires d'ouverture de la mairie au public :

mercredi et vendredi de 13 h 30 à 18 h 30

Pour d'autres horaires, veuillez prendre rendez-vous.

téléphone : 01 34 67 41 72

fax : 01 34 67 48 00

mairie.wy-dit-joli-village@wanadoo.fr

Déchetterie de Magny en Vexin

Horaires d'été (du 1er avril au 31 octobre)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	9h-12h		9h-12h		9h-12h	9h-12h	9h-13h
Après-midi	14h-19h		14h-19h		14h-19h	14h-19h	

Horaires d'hiver (du 1er novembre au 31 mars)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	9h-12h					9h-12h	9h-13h
Après-midi	14h-17h		14h-17h		14h-17h	14h-17h	

Fermeture de la déchetterie : le 25 décembre et le 1er janvier.



Rappel : l'usage des tronçonneuses, tondeuses et autres engins bruyants est réglementé.

Lundi au vendredi : de 8h30 à 12 h et de 14h30 à 19h30

Samedi : de 9h à 12 h et de 15h à 19h

Dimanche et jours fériés :

de 10h à 12h et de 16 h à 19 h

RAPPEL : Les dépôts de végétaux sont strictement interdits sur le territoire de la commune.



Merci pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait de bien noter votre NOM sur l'étiquette de votre boîte aux lettres.

En l'absence de celui-ci, vous vous exposez à ne pas recevoir correctement votre courrier ainsi que toute information officielle déposée par la mairie et qui vous concerne personnellement.



Le service de dératisation sera dans la commune

MERCREDI 15 NOVEMBRE

Passage d'une voiture radio avec distribution de rodenticide en sachets.

Pour les personnes absentes ce jour-là, possibilité de retirer du produit pour la lutte contre les rats et les souris en mairie ou auprès de Laurent BOSSU.



La commune, depuis 3 ans, récompense les jeunes diplômés. Si vous avez, durant cette année 2017, obtenu un diplôme : brevet, baccalauréat, CAP, ou autre, faites-vous connaître en mairie **avant la fin novembre**. Il vous sera remis un cadeau lors de la cérémonie des vœux en janvier 2018.



Vous êtes nouvel arrivant dans le village, vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales ? Vous avez **jusqu'au 31 décembre** pour le faire. Rendez-vous en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Recensement à 16 ans : démarches et papiers



BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

L'attestation fournie sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics (le baccalauréat, le permis de conduire...)

Le recensement à 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16e anniversaire.

Démarches : il faut passer en mairie chercher une notice individuelle à compléter. Après vérification avec les papiers d'identité, La mairie fournit au jeune une attestation de recensement.

La station météo de WY



La station météorologique de Wy dit Joli Village, située à la sortie du village vers Magny est une station automatique. Remise en service en début d'année, et gérée par le centre météo de Trappes, elle mesure en continu les paramètres précipitation, température et humidité de l'air, vitesse et direction du vent. Les données transmises vers les services centraux de Météo-France sont destinées à élaborer, entre autres des messages d'alerte météo pour la prévention des risques naturels et pour la sauvegarde des personnes et des biens.

<http://www.meteofrance.com>

Voici en détail les relevés qui nous ont été transmis concernant les précipitations et les températures depuis le début de 2017.

mois	Cumul de hauteur des précipitations	Précipitation maximale en 24 h	Date de la précipitation maximale	Température minimale	Jour de la température minimale	Nombre de j. de gelée	Température maximale	Jour de la température maxi
Janvier	28.8 mm	7 mm	Le 9/01	-7.5°	Le 21/01	20 j	11.7°	Le 31/01
Février	39.9 mm	9.9 mm	Le 27/02	-2°	Le 19/02	5 j	15.9°	Le 15/02
Mars	71.2 mm	11.8 mm	Le 03/03	1.2°	Le 14/03	0	22.4°	Le 30/03
Avril	20.4 mm	9.4 mm	Le 30/04	-3.5°	Le 20/04	7 j	25.3°	Le 9/04
Mai	62.2 mm	24.6 mm	Le 18/05	2.2°	Le 10/05	0	28.7°	Le 28/05
Juin	67.8 mm	24.8 mm	Le 8/06	6.1°	Le 4/06	0	34.6°	Le 21/06
Juillet	51.1 mm	32.9 mm	Le 9/07	8.4°	Le 15/07	0	35.6°	Le 6/07
Août	58.3 mm	16.7 mm	Le 18/08	7.1°	Le 7/08	0	33.2°	Le 29/08
Septembre	68.9 mm	17.8 mm	Le 13/09	4.7°	Le 18/09	0	22.7°	Le 29/09
Octobre	30.8 mm	7.4 mm	Le 19/10	0°	Le 31/10	1	25.4°	Le 16/10